

Image not found or type unknown



Cession bien mobilier à un des indivisaires : Procédures applicables

Par PipGLM51, le 13/12/2021 à 22:16

Vous :

« La cession peut se faire gratuitement (donation) ou à titre onéreux (vente) à un indivisaire »

Ma question :

Comment me céder un camping-car (actif mobilier de la succession de mon père décédé) dont le prix évalué à 12000€ est accepté par tous les indivisaires (conjointe survivante (5/8 en pleine propriété), 3 enfants (1/8 chacun en nue-propiété). Merci pour votre retour.

Bien cordialement.

Philippe GUILLAUME